

Émission : 12-05-2021

Mise à jour :

Directive ministérielle DGAUMIP-035

Catégorie(s) :
✓ Pénurie d'infirmières
✓ Activités de soins infirmiers

Guide en contexte de pandémie sur les activités de soins infirmiers

Première diffusion

Expéditeur : Direction générale des affaires universitaires, médicales, infirmières et pharmaceutiques (DGAUMIP)
- Direction nationale des soins et services infirmiers (DNSSI)



Destinataires : Tous les établissements publics (CISSS, CIUSSS, établissements non fusionnés) :
- Directrices des soins infirmiers (DSI)
- Directeurs des services professionnels (DSP)

Directive

Objet : Cet outil vise à guider les infirmières dans l'identification d'activités qui pourraient être reportées en fonction de la condition de santé du patient ou confiées à une personne proche aidante ou à un autre professionnel.
Ces mesures ne représentent que des suggestions et ne doivent pas être appliquées de façon systématique.

Mesures à implanter :
✓ Ce guide peut être actualisé par les directions des soins infirmiers des établissements avec la collaboration des équipes de soins.

Coordonnées des secteurs et des personnes ressources

Direction ou service ressource :	Direction nationale des soins et services infirmiers (DNSSI) 418 266-8485
Document annexé :	✓ Annexe 1 - Activités de soins infirmiers en contexte de pandémie

Nous ne pouvons vous garantir que vous avez en main la dernière version de la présente directive. Pour consulter les directives émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux, visitez le :

msss.gouv.qc.ca/directives

Original signé par
La sous-ministre adjointe,
Lucie Opatrny

Lu et approuvé par
La sous-ministre,
Dominique Savoie